



VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

Arrêté provisoire

VIVA CITE 2025

Rue Léon SALVA



Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-Lès-ROUEN

- VU :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Le Code de la route,
 - Le Code Pénal,

Considérant que les festivités organisées au cours des journées de Viva Cité, ainsi que le montage, démontage des spectacles, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement.
Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures adaptées pour la sécurité des usagers.

ARRETONS :

Article 1 : Du vendredi 27 juin à 17h30 au samedi 28 juin à 2h, du samedi 28 juin à 13h30 au dimanche 29 juin à 2h00 et le dimanche 29 juin de 13h30 à 21h00, la circulation sera interdite en lieux et places des espaces délimités par des barrières :

- Rue Léon SALVA, entre les rues des DEPORTES et Docteur APVRILLE sauf pour les riverains
- Rue Léon SALVA, entre la rue de TRIANON et la rue des DEPORTES.
- Rue des DEPORTES

Article 2 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article 417.10 du code de la route, en lieux et places des espaces délimités par des barrières, du jeudi 26 juin 14h00 au lundi 30 juin, 8h00, parking du lycée Marcel SEMBAT.

Article 3 : La libre circulation des piétons et des véhicules de secours devra être maintenue en toute circonstance. L'accès aux propriétés riveraines devra être préservé, sauf restriction Vigipirate Urgence Attentat.

Article 4 : Toute vente ambulatoire sans autorisation sera strictement interdite sur le territoire de la commune.

Article 5 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers, par les services de la police municipale, par une signalisation réglementaire mise en place par les services techniques.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les Services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
et par délégation
Luc LESIEUR
Adjoint au Maire



Sotteville-lès-Rouen, le 2 juin 2025

Maire,
Conseiller départemental,

Alexis RAGACHE